Nations Unies S/PV.8089



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8089e séance
Mardi 7 novembre 2017, à 10 h 20
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	Mme Gueguen
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 1er novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/922)

17-36815 (F)





La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 1er novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/922)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. Mme Joanne Adamson, Cheffe adjointe de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/922, qui contient le texte d'une lettre datée du 1er novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le cinquantième-deuxième rapport présenté par le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Plus de 25 ans se sont écoulés depuis que la Bosnie-Herzégovine est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies, en 1992, et plus de deux décennies ont passé depuis la fin du conflit tragique en 1995. À bien des égards, le pays a fait des progrès remarquables depuis lors : les institutions publiques prévues à l'annexe 4 de l'Accord de paix – la Constitution de Bosnie-Herzégovine – ont été créées; les trois armées qui se battaient entre elles n'en forment plus qu'une; et le pays a adopté un drapeau, un hymne national, des passeports communs et une monnaie très stable. Ce ne sont là que certaines des réalisations obtenues.

Le pays se trouve aujourd'hui à un moment crucial de son histoire, alors que les dirigeants de tous les groupes ethniques aspirent à rejoindre l'Union européenne (UE) et s'emploient à réunir les conditions nécessaires à ce que la Bosnie-Herzégovine se voie accorder le statut de pays candidat à l'intégration européenne. Toutefois, en dépit de ces avancées prometteuses, la Bosnie-Herzégovine a encore besoin de l'attention de la communauté internationale. Ces six derniers mois, nombre de ses principaux acteurs politiques ont maintenu des positions maximalistes sur les problèmes concrets du pays. Ils se sont montrés réticents, dans la plupart des cas, à rechercher les compromis requis pour engager les réformes nécessaires.

Bien sûr, certains progrès viennent contredire cette tendance négative. La Bosnie-Herzégovine a pris des dispositions en vue d'appliquer le programme de réforme de l'UE et continue de travailler sur le questionnaire de la Commission européenne. En outre, le pays a signé en septembre, à Trieste, un traité portant création d'une communauté du transport avec l'UE et cinq autre pays des Balkans de l'Ouest, qui ouvrira la porte, à terme, au développement des infrastructures.

Les relations régionales ont également connu des avancées dans le bon sens, comme la visite officielle que le Président de la Serbie, Aleksandar Vučić, a effectuée à Sarajevo en septembre. Des responsables croates ont aussi fait des déplacements importants en Bosnie-Herzégovine. Cela dit, le tableau général est celui d'une réforme qui a considérablement ralenti. Les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décrit la situation avec justesse le mois dernier en déclarant regretter que des discours ancrés dans le passé, propres à créer des dissensions, et un processus électoral trop précoce aient ralenti le rythme de la réforme et nui au climat politique.

Outre l'impasse politique actuelle, je tiens à insister sur le risque de voir la crise politique s'aggraver encore l'an prochain en raison d'un désaccord sur les règles régissant les élections indirectes de représentants à l'une des Chambres du Parlement en Fédération de Bosnie-Herzégovine. Si la Chambre du Parlement de la Fédération n'est pas constituée après les prochaines élections, cela empêchera très probablement la formation du Gouvernement de la Fédération, ainsi que d'une chambre du Parlement de l'État. J'appelle l'attention sur la question dès aujourd'hui, alors qu'il est encore temps pour les parties de régler le problème avant les élections d'octobre 2018. Les parties doivent faire tout le nécessaire pour que les élections puissent avoir lieu

l'an prochain et que leurs résultats soient appliqués sans retard injustifié.

En plus de la possible impasse politique que je viens de décrire en ce qui concerne la Fédération, les représentants de la Republika Srpska n'ont de cesse de prendre des mesures et de faire des déclarations qui remettent en question l'avenir du pays et défient l'autorité des institutions de l'État, y compris les décisions des plus hautes juridictions de celui-ci. Le Président de la Republika Srpska a demandé aux juges serbes de quitter les institutions judiciaires de l'État et indiqué clairement que les institutions de l'entité n'appliqueraient pas les décisions de la Cour de Bosnie-Herzégovine concernant le droit de l'État de posséder des biens immobiliers sur le territoire de la Republika Srpska.

Cela s'inscrit dans une campagne visant à faire valoir que la Bosnie-Herzégovine tient uniquement sa souveraineté des entités et qu'elle n'est pas un véritable État. En pratique, il s'agit notamment de remettre en cause la compétence de l'État pour connaître de pratiquement toute question, ce qui paralyse un certain nombre de réformes concrètes dont le pays a besoin pour avancer sur la voie de son intégration euro-atlantique. Par exemple, en octobre, l'Assemblée nationale de la Republika Srpska a adopté une résolution affirmant la neutralité de l'entité à l'égard de l'OTAN et visant à redéfinir la position et les obligations de la Republika Srpska au titre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, en particulier aux termes de la Constitution, dont le texte figure à l'annexe 4 de l'Accord de paix.

En réponse, j'ai précisé sans détour que l'Accord-cadre général pour la pays, y compris la Constitution, primait sur toute loi adoptée par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska et que la politique étrangère relevait exclusivement de la responsabilité des institutions de l'État. Par ailleurs, selon moi – et cela vaut également pour d'autres questions –, les décisions de la présidence de l'État de Bosnie-Herzégovine demeurent en vigueur tant qu'elles n'ont pas été modifiées par des lois ultérieures.

Par le passé, j'ai fait rapport au Conseil de sécurité sur un autre défi lancé à l'Accord de paix de Dayton et à la souveraineté du pays, à savoir la décision de tenir, en Republika Srpska, un référendum sur les institutions judiciaires de l'État et les pouvoirs du Haut-Représentant. Lorsqu'il en a été question en 2015, j'ai clairement indiqué qu'un tel référendum contreviendrait aux annexes 4 et 10 de l'Accord de paix de Dayton. À l'époque, le Conseil européen avait également estimé qu'un tel référendum mettrait à mal la cohésion, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Hier, l'Assemblée nationale de la Republika Srpska a officiellement révoqué la décision prise en 2015 de tenir ce référendum – décision qui n'aurait de toute façon jamais dû être prise. Néanmoins, elle a également adopté des conclusions très préoccupantes, où elle affirme que la Republika Srpska est un État et qu'elle a le droit d'organiser des référendums sur des questions qui relèvent clairement de la compétence de l'État de Bosnie-Herzégovine. Je tiens à souligner que les autorités de la Republika Srpska ont uniquement le droit de prendre des décisions sur des questions qui tombent sous le coup de leurs propres responsabilités constitutionnelles – y compris par voie de référendum. Tel n'est manifestement pas le cas lorsqu'il s'agit de loi concernant les institutions judiciaires de l'État ou de décisions prises par le Haut-Représentant.

Nombre des problèmes qui se posent en Bosnie-Herzégovine mettent en lumière une tendance générale à plus long terme qui consiste dans un respect décroissant de l'état de droit par les personnes investies de pouvoir. En témoigne notamment l'incapacité persistante à appliquer les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme en 2009 dans l'affaire *Sejdić et Finci* et les affaires connexes. En conséquence, sous le régime actuel, certains groupes de la population bosnienne – tels que les Juifs et les Roms – sont victimes de discrimination, depuis plus de deux décennies, pour ce qui a trait à leur droit d'occuper des postes politiques.

Dans la ville de Mostar, des citoyens n'ont pas pu élire des représentants locaux durant les deux cycles électoraux passés car les deux principaux partis politiques de la ville refusaient d'appliquer la décisions de la Cour constitutionnelle sur le système électoral. Je citerai comme dernier exemple le fait que certains des cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine n'ont pas encore modifié leurs Constitutions pour qu'y soit garanti le statut des Serbes et de la langue serbe, alors qu'ils en ont l'obligation juridique depuis 2002.

Toutes ces questions doivent être traitées. Évidemment, les problèmes relatifs à la primauté du droit ont des ramifications bien plus profondes en termes de corruption dans le système politique, le secteur public au sens large et la fourniture de services de base au public. Ces manquements à l'état de droit contribuent au vaste exode de jeunes gens talentueux qui quittent le

pays, lequel a pour effet de renforcer le nationalisme et de creuser les divisions.

L'Accord de paix de Dayton définit la Bosnie-Herzégovine comme un État régi par l'état de droit. J'estime que nous, communauté internationale, devons relancer et revigorer nos efforts de façon plus robuste pour mieux asseoir l'état de droit, notamment en menant une action plus ferme contre la corruption.

Au vu des nombreuses difficultés internes qui demeurent en Bosnie-Herzégovine, je considère que la communauté internationale devrait conserver tous les instruments dont elle dispose pour maintenir la stabilité. La Bosnie-Herzégovine représente un environnement complexes sur les plans de la politique et de la sécurité, où des scénarios négatifs peuvent rapidement compromettre l'Accord de paix de Dayton et les progrès accomplis jusqu'à présent. De ce fait, je suis convaincu que la force militaire de l'UE doit rester sur le terrain, dotée d'un mandat exécutif.

Avant de conclure, je souhaite mentionner un autre fait récent encourageant dont je pense qu'il nous rappelle que nos efforts pour aider la Bosnie-Herzégovine et son peuple ne sont pas vains. L'année dernière, les responsables politiques du canton de Bosnie centrale ont adopté au Parlement régional une initiative visant à séparer les élèves bosniaques des élèves croates dans un établissement d'enseignement secondaire de la ville de Jajce. Ils se sont toutefois rapidement heurtés à la résistance déterminée d'un groupe d'étudiants et d'autres citoyens de toutes nationalités. Grâce en grande partie à cette résistance, la division prévue de l'école n'a pas eu lieu en septembre. Cet exemple m'évoque deux choses. Premièrement, il montre qu'au niveau local, il existe parmi les citoyens un désir d'intégration sociale et institutionnelle, de même qu'un souhait de voir les normes européennes appliquées à la sphère publique. Deuxièmement, il montre que, lorsque la communauté internationale parle d'une seule voix pour appuyer les acteurs locaux qui œuvrent à l'amélioration de leur pays, nous constatons des résultats.

Les principaux défis auxquels les dirigeants politiques et les institutions de la Bosnie-Herzégovine devront faire face à l'avenir sont clairs. D'abord et avant tout, il s'agit de parachever les mesures nécessaires pour réaliser les prochaines étapes de l'intégration euro-atlantique. Ce sont les mêmes mesures qui permettront le développement économique dont ont tant besoin les citoyens de la Bosnie-Herzégovine. Deuxièmement, il s'agit de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les élections de 2018 puissent se tenir et que leurs résultats soient mis en œuvre sans heurts. Enfin, il y a l'état de droit. Le respect et l'application des décisions rendues par les tribunaux, ainsi que le respect de l'Accord de paix de Dayton sont des conditions préalables incontournables à tout progrès réel.

La communauté internationale ne peut prendre aucune de ces mesures au nom des dirigeants élus de la Bosnie-Herzégovine, mais nous pouvons dire haut et fort notre opposition à toute tentative de recul par rapport aux progrès d'intégration de la Bosnie-Herzégovine et des peuples qui la composent. Et nous pouvons appuyer tous ceux qui affichent une volonté sincère de faire de la Bosnie-Herzégovine un pays stable, opérationnel et prospère, qui est intégré de manière irréversible dans les structures européennes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Les membres sont saisis du document S/2017/928, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Italie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2384 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Gueguen (France) : Je remercie le Haut-représentant pour la Bosnie-Herzégovine de sa présentation. Plus de 20 ans après un conflit meurtrier, les Accords de Dayton-Paris continuent de constituer la clef de voûte de la stabilité institutionnelle en Bosnie-Herzégovine.

L'adoption à l'unanimité, à l'instant, de la résolution 2384 (2017) souligne que l'ensemble des membres du Conseil partagent les mêmes principes

cardinaux à l'égard de la Bosnie-Herzégovine : premièrement, le rappel de la nécessité impérieuse de respecter les principes et les institutions mis en place par les Accords de Dayton-Paris; deuxièmement, le respect de l'aspiration de l'ensemble des composantes du pays en faveur d'une perspective européenne; et troisièmement, le soutien à la présence de l'opération européenne EUFOR ALTHEA, dotée d'un mandat exécutif.

L'unité du Conseil autour de ce socle commun envoie un signal de paix indispensable à l'apaisement du climat politique dans un contexte qui reste marqué par la forte polarisation des forces politiques. L'unité du Conseil rappelle le soutien de la communauté internationale à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, qui ne saurait être remise en cause par l'une de ses entités, ainsi que son respect des choix de ce pays, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le respect du droit international et du cadre fixé par les accords de paix. À cet égard, nous appelons toutes les forces politiques bosniennes à respecter les institutions centrales de la Bosnie-Herzégovine et à s'abstenir de toute initiative susceptible de fragiliser ces institutions, comme les projets de référendum. La construction d'un état de droit est un préalable indispensable à un débat politique serein.

Nous appelons à une grande vigilance s'agissant de toute initiative susceptible d'introduire de nouvelles divisions dans le pays et nous exhortons une fois encore toutes les parties à coopérer avec les institutions mentionnées dans l'Accord de paix, notamment la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et le Haut-représentant. Ce dernier doit concentrer ses efforts sur la facilitation d'un dialogue apaisé au quotidien entre les différentes communautés et les différentes entités.

La France appelle tous les acteurs à abandonner les rhétoriques de division qui n'ont plus lieu d'être. Le moment est venu de se concentrer sur la mise en œuvre des réformes économiques et sociales qui constituent le cœur des aspirations communes de l'ensemble des citoyens de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit leur communauté d'origine. Cela est également valable pour la réforme électorale. La France appelle les partis politiques à entrer dans un dialogue sérieux, faute de quoi le cadre juridique des élections risquerait d'être lacunaire.

Pour autant, malgré ses fragilités, la France reste convaincue que la situation en Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui engagée sur le chemin de la normalisation, grâce en particulier à la perspective européenne. Notre objectif pour les prochaines années reste, sans remettre en cause les principes fondateurs des Accords de Dayton-Paris, de faire évoluer la présence internationale en tenant compte notamment des avancées de la Bosnie-Herzégovine sur la voie européenne. La France se félicite ainsi que la perspective européenne constitue aujourd'hui le principal moteur de développement et de consolidation du pays, et nous nous associons à l'intervention qui sera prononcée tout à l'heure par l'observatrice de l'Union européenne.

À cet égard, nous nous réjouissons de plusieurs développements positifs pour la Bosnie- Herzégovine sur la voie de l'intégration européenne. La remise officielle aux autorités bosniennes du questionnaire visant à enclencher l'examen par la Commission européenne de la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne fait assurément partie de ces développements positifs. Elle s'inscrit dans un contexte où la perspective d'intégration européenne bénéficie d'un soutien massif au sein de la population bosnienne, et fait l'objet d'une véritable unanimité au sein des institutions, de la Présidence aux cantons en passant par les entités, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Dans ce contexte, l'Union européenne continuera plus que jamais à accompagner les autorités de Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre des réformes répondant aux aspirations économiques et sociales de la population. Le programme de réformes est à cet égard central. Nous sommes donc préoccupés par le ralentissement des réformes depuis le début de l'année 2017. Dans le cadre du questionnaire, nous attacherons une importance toute particulière à la démonstration de la pleine fonctionnalité du mécanisme de coordination en matière européenne.

Enfin, l'opération militaire de l'Union européenne EUFOR ALTHEA poursuivra également son action en s'adaptant au mieux à l'évolution de la situation sécuritaire sur le terrain afin de permettre aux forces de sécurité bosniennes d'opérer de manière autonome. Elle fera l'objet dans les prochaines semaines d'un examen stratégique mené par l'Union européenne, qui orientera son action pour les années à venir.

Vingt-et-un ans après avoir connu l'horreur de la guerre, 25 ans après le début du conflit, la Bosnie-Herzégovine avance aujourd'hui dans la bonne direction, avec le soutien de l'Union européenne et de ses autres partenaires. La responsabilité de la communauté internationale, et notamment du Conseil,

est de l'encourager dans cette voie afin qu'elle tourne définitivement la page des querelles du passé.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

Je voudrais commencer par remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé complet de ce matin au Conseil de sécurité. Je voudrais l'assurer de notre appui sans faille à son important travail.

Pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine, on citait fréquemment un passage d'une lettre d'Ivo Andrić, datée de 1920, selon lequel la Bosnie était un pays de peur et de haine. Toutefois, depuis la fin de la guerre, le peuple bosnien, avec le soutien de la communauté internationale et notamment de l'Union européenne, a entrepris de remplacer la peur et la haine par la confiance et le respect mutuel, et s'est engagé sur la voie de la construction d'une Bosnie-Herzégovine pacifique et prospère. Si beaucoup a été accompli, il lui reste encore du chemin à faire.

La perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine reste un élément central de son avenir. Le Président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, dans le discours sur l'état de l'Union qu'il a prononcé en septembre, a clairement souligné que l'intégration des Balkans occidentaux à l'Union européenne demeurait une priorité absolue de l'UE. La région des Balkans occidentaux fait partie de l'Europe, et les événements dans la région auront une incidence sur le reste du continent. Les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont réaffirmé le ferme attachement de l'Union à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine lorsqu'ils se sont réunis au Conseil des affaires étrangères aussi récemment que le mois dernier. Il reste cependant beaucoup à faire.

Si nous nous félicitons de la mise en place du programme de réforme, le rythme de la réforme s'est ralenti cette année, ce qui est inquiétant. Il est crucial que les autorités accélèrent la mise en œuvre de réformes globales pour relancer la dynamique et remettre en route le programme de réforme. Ces efforts doivent être axés sur le développement socioéconomique, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, la protection des libertés fondamentales et les réformes électorales. Il faut également faire le nécessaire pour surmonter les différences culturelles et sociales, en particulier chez les enfants et les jeunes. Les élections de l'année prochaine ne doivent pas servir d'excuse pour retarder des décisions clefs. La réforme électorale doit être abordée dans un esprit de consensus et de dialogue. Qui plus est, les décisions pertinentes de la Cour constitutionnelle doivent être appliquées promptement pour éviter un vide juridique après les élections de l'année prochaine.

Il importe d'appuyer les efforts visant à faire avancer le processus de réconciliation en Bosnie-Herzégovine. Les actes de violence sexuelle et sexiste commis durant la guerre doivent être sanctionnés. L'impunité menace la stabilité et la cohésion sociale, et elle rend la réconciliation encore plus difficile. D'autre part, le plan d'action national de la Bosnie-Herzégovine sur les femmes et la paix et la sécurité doit être pleinement mis en œuvre.

Enfin, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2384 (2017), consacrée à examiner le mandat l'opération militaire de l'Union européenne (EUFOR ALTHEA) en Bosnie-Herzégovine. Nous reconnaissons également la nécessité d'aborder la question de la reconfiguration de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine. Nous demeurons favorables à l'idée d'un retrait progressif de la présence internationale lorsque la situation sur le terrain le permettra. Avec ses partenaires de l'Union européenne, la Suède continuera de se tenir aux côtés du peuple bosnien pour lui permettre de réaliser sa perspective européenne et de bâtir un pays prospère, pacifique et stable dans lequel tous les citoyens sont égaux.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé détaillé sur le dernier rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2017/922, annexe). L'Égypte appuie pleinement le mandat du Haut-Représentant et les efforts qu'il déploie pour aider les autorités bosniennes à surmonter les problèmes auxquels elles sont confrontées.

L'Égypte salue tous les efforts visant à maintenir la stabilité en Bosnie-Herzégovine et à préserver son unité, en intégrant toutes ses composantes ethniques et culturelles. Nous sommes conscients du rôle important que joue la force de stabilisation dirigée par l'Union européenne (UE) en vue d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2384 (2017) aujourd'hui. Ceci montre clairement au peuple bosnien que la communauté internationale est déterminée à maintenir la stabilité et la sécurité en Bosnie-Herzégovine et à fournir

l'appui nécessaire au pays pour assurer solidement sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale.

Vingt ans après sa signature, l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine reste la pierre angulaire de la stabilité institutionnelle et de la paix durable. Nous sommes profondément préoccupés par les graves menaces à l'Accord-cadre recensées au cours de la période considérée et mentionnées dans le rapport, en particulier les discours incendiaires ou polémiques. Nous appelons tous les dirigeants politiques à faire passer les intérêts politiques du peuple bosnien avant toute autre considération. Nous les appelons à dépasser les intérêts politiques et ethniques étroits qui compromettent le progrès et la stabilité. Nous les appelons à lancer des consultations politiques sérieuses pour examiner les amendements proposés à la loi électorale, ce qui permettrait d'éviter une crise politique possible.

Ces événements coïncident avec ce que le rapport considère comme des progrès limités dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » en vue de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement des biens immobiliers pouvant servir à la défense et le refus par l'entité serbe d'augmenter le budget alloué aux institutions nationales, ce qui nuit à la viabilité des politiques financières. L'Égypte appuie pleinement le Bureau du Haut-Représentant concernant l'application des dispositions de l'Accord de paix de Dayton et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons le Haut-Représentant à intensifier ses efforts afin de mettre pleinement en œuvre le plan.

Pour conclure, l'Égypte souligne la nécessité que toutes les parties respectent l'unité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, sa constitution nationale, ainsi que tous les verdicts et décisions des institutions judiciaires, afin de renforcer la stabilité. L'Égypte accueille avec satisfaction les évolutions positives récentes, en particulier l'amélioration des relations avec les pays voisins et de certains indicateurs économiques. Nous appelons le peuple bosnien à renforcer la cohésion sociale et le consensus politique pour faire avancer les efforts de paix et les réformes. En outre, nous appelons la communauté internationale à poursuivre ses efforts à l'appui de la Bosnie-Herzégovine, ce qui aurait un impact positif non seulement sur la stabilité de la Bosnie-Herzégovine, mais également sur la stabilité de toute la région des Balkans.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son rapport (S/2017/922, annexe) et de son exposé. Le Royaume-Uni lui maintient son plein appui.

En premier lieu, je me félicite vivement de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2384 (2017) ce matin. Je tiens à vous rendre hommage, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre délégation, pour l'excellent travail accompli en votre qualité de rédacteur. Cette adoption est un signe bienvenu de l'appui continu du Conseil de sécurité au travail vital qu'accomplit la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) dirigée par l'Union européenne (UE) et témoigne clairement de notre attachement à la stabilité, à la sécurité et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous attendons maintenant des autorités bosniennes qu'elles fassent preuve du même engagement. Elles doivent le démontrer par leurs paroles et par leurs actes alors qu'elles se lancent dans des réformes essentielles pour promouvoir le renouveau économique et social dont a besoin le pays, qui est crucial pour l'intégration future de la Bosnie au sein de l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès notables vers la réalisation de cet objectif en 2016, comme en témoigne la réception du questionnaire de l'UE en décembre. Pourtant, les promesses et le potentiel décelés en 2016 ne se sont pas matérialisés cette année. Au contraire, le rythme de la réforme s'est considérablement ralenti cette année, et les discours polémiques et l'activité électorale prématurée se sont accentués. Ce sont ces tendances négatives qui dominent actuellement le paysage politique, en dépit du fait que les élections n'auront lieu que dans 10 mois. Lorsque cette action partisane étroite et polémique s'implante, personne n'est gagnant. Tous les Bosniens sont perdants. Nous n'avons qu'à porter le regard sur les dizaines de millions de dollars de financement actuellement retenus par le Fonds monétaire international. La Bosnie-Herzégovine ne s'est pas acquittée de ses responsabilités; si elle l'avait fait, ce financement n'aurait pas été retenu. L'argent pourrait être utilisé pour réaliser des progrès considérables sur la voie de la réforme. Il permettrait de transformer la Bosnie en mieux – construire des routes et d'autres infrastructures essentielles qui profiteraient à tous. Nous devons tous encourager les autorités bosniennes à se recentrer sur le Programme de réforme afin de produire des réformes socioéconomiques qui permettraient d'améliorer la vie de les citoyens. Les discours clivants et tournés vers le passé ne font que

nous détourner de ce travail indispensable, et ne feront que ralentir la progression du pays.

En tant qu'ami de longue date de la Bosnie-Herzégovine, le Royaume-Uni appelle toutes les parties à cesser de regarder vers le passé et à se tourner plutôt vers un avenir commun. Si elles le font, elles auront l'appui du Royaume-Uni. Nous sommes prêts à travailler avec les autorités afin de progresser sur ces questions cruciales.

Comme le Haut-Représentant vient de le dire, un élément essentiel de cet effort doit être de promouvoir et de faire respecter l'état de droit, notamment par l'intermédiaire d'un appareil judiciaire indépendant et fonctionnel. Nous appelons toutes les autorités politiques et judiciaires à éviter les actes qui sapent les normes de l'impartialité et de l'intégrité judiciaires.

En prévision des élections de l'année prochaine, nous exhortons également toutes les parties à aborder la question de la réforme électorale par le dialogue et à montrer leur volonté de parvenir à un compromis. Les autorités doivent œuvrer à l'exécution des jugements rendus par la Cour européenne des droits de l'homme. Nul ne doit être exclu des fonctions politiques, à aucun niveau du Gouvernement, sur la base de son appartenance ethnique ou de son lieu de résidence.

Je tiens à réaffirmer aujourd'hui la nécessité pour les autorités bosniennes de trouver un règlement à l'impasse de longue date concernant la tenue d'élections locales à Mostar. Il est tout à fait incroyable que les citoyens de Mostar soient privés de leurs droits démocratiques depuis près d'une décennie. Cela ne peut pas continuer, et Mostar doit rester une municipalité autonome unique, cohésive et multiethnique.

Avant de terminer, je tiens à exprimer l'appui du Royaume-Uni à la réforme, non seulement en tant que moyen de générer la prospérité pour la Bosnie-Herzégovine, mais également en tant que moyen de garantir la sécurité du pays par l'intégration euro-atlantique. Pour progresser vers cet objectif, il est essentiel que la Bosnie-Herzégovine entreprenne de nouveaux efforts sur l'enregistrement des biens militaires, qui est nécessaire pour l'activation du Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN et afin de progresser dans le programme « 5 plus 2 ». Néanmoins, jusqu'à ce que ce programme soit complètement mis en œuvre, nous continuerons d'appuyer le Haut-Représentant et son Bureau. Le Bureau du Haut-Représentant reste l'autorité finale sur place en ce qui concerne les aspects civils de l'application de l'Accord de paix. Il s'agit ici notamment d'appuyer le recours aux pouvoirs de Bonn si la situation l'exige.

Par conséquent, EUFOR ALTHEA et le Haut Représentant ont un rôle crucial à jouer en Bosnie-Herzégovine jusqu'à ce que la stabilité et la sécurité y soient fermement ancrées. Ce jour n'est pas encore arrivé, et il est donc essentiel que le Conseil de sécurité continue de les appuyer tous les deux jusqu'à ce que ce moment arrive.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Inzko de son exposé riche en informations. Le Japon continue d'apprécier le rôle important que joue M. Inzko à l'appui de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité de la prorogation du mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, qui joue un rôle central dans le maintien de la paix dans le pays.

Tous les groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine partagent une position commune sur l'adhésion à l'Union européenne. Le Japon appuie fermement les efforts du Gouvernement dans le processus d'adhésion du pays à l'Union européenne et à l'OTAN. Nous nous félicitons des progrès accomplis en matière de coopération régionale, qui sont apparus avec la signature en septembre du traité instituant la communauté de transport avec l'Union européenne. Le Japon demande une accélération des efforts concernant la candidature du pays à l'UE à travers la présentation de réponses au questionnaire de la Commission européenne d'ici à la fin de l'année.

Nous notons, toutefois, que les efforts du Gouvernement sur les réformes économiques n'ont pas été suffisants. Nous espérons que des progrès seront accomplis dans les efforts concernant un projet de loi relatif à la taxe sur les carburants, notamment en remédiant à la grave situation du chômage, en particulier pour les jeunes, et dans l'exécution des mesures visant à créer un environnement propice à l'investissement étranger. À cet égard, lors de la réunion entre les Ministres des affaires étrangères du Japon et de la Bosnie-Herzégovine, tenue le 1er octobre à Tokyo, le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Kono, a particulièrement insisté sur l'importance d'améliorer les conditions offertes à l'investissement.

Les élections et les campagnes d'octobre prochain fournissent une excellente occasion de consolider l'unité

nationale et l'ouverture entre les différents groupes ethniques, et elles ne doivent en aucun cas être l'occasion d'actes et de discours de caractère ethnique. Le Japon espère vivement que la réforme électorale progressera sur la base d'un consensus et d'une ouverture entre les groupes ethniques, afin que des élections équitables aient lieu à la date prévue.

Comme je l'ai fait lors de notre précédent débat sur la question (voir S/PV.7943), je dois malheureusement réaffirmer la profonde déception du Japon quant à un certain nombre d'événements de nature à aggraver les divisions ethniques qui se sont produits en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes particulièrement préoccupés par des actions telles que l'adoption par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'une résolution sur la protection de l'ordre constitutionnel et sur la neutralité militaire de la Republika Srpska, qui nuit à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous soulignons également que les mesures prises par les dirigeants de la Republika Srpska pour saper l'autorité du Haut-Représentant sont non seulement politiquement inacceptables, mais constituent aussi des violations de l'Accord de Dayton. La communauté internationale doit continuer de convaincre les dirigeants de la Republika Srpska que contenir le nationalisme et le séparatisme est d'une importance cruciale pour la paix et la prospérité du peuple. Le Haut Représentant et son Bureau, le Conseil de mise en œuvre de la paix et le Conseil de sécurité ont tous des responsabilités et des rôles importants à jouer dans ce domaine.

Depuis la fin du conflit, le Japon a fourni plus de 500 millions de dollars en soutien à la Bosnie-Herzégovine, aujourd'hui et dans l'avenir. Les récentes activités portent notamment sur le déminage, le développement agricole à Srebrenica, l'installation d'une usine de désulfuration des gaz de combustion pour lutter contre la pollution dans la Republika Srpska, l'élaboration de programmes d'éducation sanitaire et physique communs à tous les groupes ethniques, et le fait d'encourager les enfants d'origines ethniques différentes à apprendre ensemble la pratique de sports à Mostar.

Alors que décembre sera le dernier mois de présence du Japon au Conseil de sécurité dans le cadre de son mandat actuel, il restera l'un des principaux membres du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nous continuerons de contribuer à la réconciliation, agissant en tant que partie neutre entre groupes ethniques, tout en appuyant pleinement M. Inzko et son Bureau.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut-Représentant Inzko de son exposé.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important des Balkans. Maintenir la paix et la stabilité, promouvoir le développement socioéconomique et assurer une coexistence harmonieuse des divers groupes ethniques sont dans l'intérêt commun des pays de la région et de la communauté internationale.

Sur la question de la Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale doit écouter l'opinion de toutes les parties concernées, adopter une approche équilibrée et prudente et entendre les préoccupations de toutes les parties intéressées. La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les choix faits par le peuple bosnien pour déterminer son avenir, et appuie les efforts faits par les peuples de toutes origines ethniques pour vivre en harmonie en vue d'un développement commun.

La Chine salue l'action menée par la Bosnie-Herzégovine pour promouvoir la réconciliation nationale et le développement économique et social et renforcer l'état de droit. Nous espérons que les populations bosniennes de toutes les origines ethniques œuvreront activement pour consolider les progrès politiques et sociaux enregistrés, engager le dialogue et des consultations pour aplanir leurs divergences, mettre en œuvre intégralement l'Accord de paix de Dayton et continuer d'œuvrer à davantage de progrès dans tous les domaines afin qu'elles puissent partager les dividendes de la paix.

La Chine salue les efforts que fait le Haut-Représentant Inzko pour promouvoir le processus politique en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que, conformément à son mandat, il continuera de jouer un rôle constructif dans la promotion de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton.

La Chine salue l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2384 (2017) renouvelant le mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR). Nous espérons que l'EUFOR continuera de maintenir une coopération étroite avec la Bosnie-Herzégovine et de jouer un rôle constructif dans la préservation de la paix et de la stabilité. La Chine est disposée à œuvrer avec la communauté internationale pour continuer de contribuer à la réalisation d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables en Bosnie-Herzégovine.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Valentin Izko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de la présentation détaillée de son dernier rapport (S/2017/922, annexe) sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons l'adoption à l'unanimité de la résolution 2384 (2017) renouvelant le mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR ALTHEA), et sommes reconnaissants à l'Italie le rôle qu'elle a joué, en tant que rédacteur, dans la facilitation de la négociation du texte de la résolution.

Nous voudrions une fois encore réaffirmer notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Bosnie-Herzégovine. Nous prenons note des progrès enregistrés, comme la signature d'un traité instituant la communauté de transport avec l'Union européenne et cinq autres pays des Balkans occidentaux, tel qu'indiqué dans le rapport du Haut-Représentant. Nous pensons qu'une telle évolution aidera à promouvoir la stabilité et la prospérité du pays et de la région tout entière. Nous prenons note aussi de la poursuite de l'échange de visites d'officiels et de responsables politiques de haut niveau des pays de la région, lesquelles, nous en sommes convaincus, renforceront les relations de bon voisinage et la coopération dans les Balkans occidentaux.

Nous sommes toutefois préoccupés par certains faits signalés qui sapent la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine, en particulier les déclarations clivantes et les actions qui continuent à défier l'ordre constitutionnel et l'intégrité du système judiciaire de l'État. À cet égard, nous demandons à toutes les autorités et à tous les dirigeants politiques de respecter pleinement la décision de la Cour constitutionnelle. Le respect de l'état de droit et de l'autorité des institutions publiques établies en vertu de l'Accord de Dayton est fondamental pour le processus d'édification de l'État, et il est donc essentiel que toutes les parties s'abstiennent de déclarations et d'actions hostiles susceptibles de saper la souveraineté, l'intégrité territoriale, la cohésion et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

Nous prenons note aussi des désaccords au sujet des modifications des règles électorales en Bosnie-Herzégovine. Il importe à nos yeux de traiter cette question avec précaution, vu qu'elle risque d'affecter la formation d'un gouvernement après le prochain cycle électoral et de saper la continuité et la stabilité institutionnelles du pays. Nous espérons que l'arrêt rendu par la Cour institutionnelle après son examen de la loi électorale du pays sera appliqué de façon conforme aux dispositions de l'Accord de paix de Dayton. Nous encourageons aussi les parties à s'engager dans un dialogue politique sérieux pour aplanir leurs divergences sur la question de la réforme électorale, ce qui serait particulièrement approprié dans l'optique des prochaines élections générales en 2018.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre appui au Haut-Représentant et à son bureau dans la mise en œuvre de leur mandat de suivi de l'application des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton. Nous demandons à toutes les parties de lui apporter leur coopération, qui est essentielle pour son travail. Nous saluons aussi le rôle vital joué par la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, EUFOR ALTHEA, dans le maintien de la sûreté et de la stabilité du pays.

M. Ciss (Sénégal) : Je tiens à mon tour à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour le rapport détaillé (S/2017/922, annexe) qu'il vient de nous présenter et, également au nom du Sénégal, à saluer l'adoption à l'unanimité de la résolution 2384 (2017), prorogeant pour une période supplémentaire de 12 mois le mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR). Ma délégation voudrait aussi se réjouir de la présente séance consacrée à l'examen du rapport susmentionné, et, à cette occasion, voudrait articuler son intervention autour des trois dimensions politique, économique et institutionnelle.

Au plan politique, malgré la persistance de quelques écueils, des progrès ont été certes accomplis avec, d'une part, l'adoption par la présidence de la Bosnie-Herzégovine du document d'examen de la défense, longtemps attendu, pour son intégration à l'OTAN et, d'autre part, la signature officielle du protocole relatif à l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, concluant ainsi les longues négociations avec l'Union européenne sur cette question.

Toutefois, il convient de relever que l'Accord de Dayton-Paris semble bien fragilisé par les agissements des autorités de Republika Srpska tendant à mettre en œuvre les résultats du référendum, organisé le 25 septembre 2016, que la Cour constitutionnelle a déclaré inconstitutionnel. Ma délégation, qui réaffirme son attachement au respect de la souveraineté et de l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine, telles que garanties par l'Accord de Dayton-Paris, la Constitution du pays et le droit international, est d'avis qu'une telle

démarche constitue un défi à la construction nationale du pays qui, bien au contraire, requiert le maintien d'une atmosphère de sérénité et un dialogue franc entre toutes les communautés et composantes de l'État, et ce dans le strict respect de la Constitution et des lois. Le Sénégal voudrait aussi, dans cet esprit, exhorter toutes les parties à participer au dialogue politique et à travailler de bonne foi à la tenue, dans de bonnes conditions, des prochaines élections prévues en 2018.

S'agissant des aspects économiques, le Sénégal voudrait saluer les progrès effectués par la Bosnie-Herzégovine, tout en soulignant que ceux-ci gagneraient à être consolidés pour favoriser le développement harmonieux, la stabilité et le bien-être des populations. Aussi invitons-nous les trois groupes ethniques à collaborer plus étroitement et à cultiver davantage le « commun vouloir de vie commune », gage d'un État stable, fort et à la voix plus audible dans le concert des nations.

Nous réaffirmons également notre soutien au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et invitons toutes les parties à coopérer avec lui. Comme le souligne fort justement le rapport du Haut-Représentant, la présence dans le pays de la mission militaire de l'Union européenne, dotée d'un mandat exécutif, est toujours aussi importante dans la mesure où elle permet à son bureau et à d'autres acteurs de la communauté internationale de s'acquitter de leurs mandats respectifs et de rassurer les citoyens de tous les groupes ethniques quant à la sûreté et à la sécurité de leur environnement.

Sur un autre chapitre, la lutte contre le terrorisme figure parmi les défis qui se dressent avec acuité devant la Bosnie-Herzégovine, ceci dans un contexte où le retour des combattants étrangers et les flux migratoires complexes sont susceptibles de générer des risques supplémentaires pour la sécurité du pays et, au-delà, de l'ensemble de la région. Il va sans dire que des résultats tangibles ne sauraient être obtenus dans ce combat sans l'indispensable renforcement à tous les niveaux de la coopération entre les autorités des différents démembrements de l'État. Le Sénégal est d'avis que la communauté internationale doit continuer à soutenir les efforts de la Bosnie-Herzégovine pour l'aider à faire preuve d'une plus grande résilience face aux difficultés sociales et économiques auxquelles elle reste malgré tout confrontée. Il en est de même du renforcement des capacités des forces de police et de défense du pays afin de leur permettre, à terme, de combler leur déficit stratégique et opérationnel dans un contexte où la menace terroriste reste présente.

Enfin, je voudrais, pour conclure, encourager une fois de plus la communauté internationale, et en premier lieu le Conseil, à maintenir son engagement et le niveau actuel de coopération dans son approche de la situation en Bosnie-Herzégovine, afin de garder ce pays dans la dynamique positive où il s'est placé depuis plus de deux décennies.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous aimerions vous faire part, Monsieur le Président, de nos réflexions sur le rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (voir S/2017/922, annexe). À notre avis, c'est le rapport le moins objectif de tous les rapports que M. Inzko a présentés au Conseil de sécurité depuis 2009. Le document dont nous sommes saisis fait à peine référence à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et constitue, dans une large mesure, un recueil d'accusations tendancieuses et biaisées contre la Republika Srpska, qui ont malheureusement été reprises par un certain nombre de délégations dans cette salle.

En fait, le rapport ne fait que souligner une chose : les Serbes de Bosnie portent à eux seuls la responsabilité de tous les problèmes qui affligent la Bosnie-Herzégovine. Tous ceux qui ont une idée de la situation en Bosnie savent très bien que le tableau brossé par le Haut Représentant n'a rien à voir avec la réalité. Cette description de la situation est tendancieuse et montre que l'auteur a perdu tout contact avec la réalité.

Nous notons avec une vive indignation que M. Inzko s'adonne à une serbophobie flagrante et que ses activités quotidiennes se limitent à renforcer les relations avec Banja Luka et à faire pression en faveur de l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine, ce qui va à l'encontre de son mandat et ne concorde pas avec la réalité politique du pays hôte.

Soyons clairs – nous ne devons pas nous engager dans l'antagonisme, mais nous acquitter consciencieusement de nos devoirs. Pour ce faire, nous devons promouvoir les processus de réconciliation nationale, un dialogue politique interne fondé sur le respect mutuel, le compromis et le consensus et bien entendu, respecter les points de vue de toutes les parties prenantes.

M. Inzko ne doit pas oublier qu'en Bosnie-Herzégovine, il représente la communauté internationale dans son ensemble, et non certains acteurs de son choix.

Il doit mettre en œuvre une politique concertée, au lieu d'exécuter les instructions de quelques parties ou d'être guidé par une hostilité personnelle.

Procédons à un examen approfondi de la situation en Bosnie-Herzégovine. Elle est caractérisée principalement par une profonde crise politique interne tant au niveau de la Bosnie qu'au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, en raison de l'absence d'un dialogue entre les trois peuples constitutifs, fondé sur l'égalité et le respect mutuel. Il est étrange que le Haut-Représentant ne l'ait pas relevé dans son rapport.

C'est précisément cette absence d'une véritable coopération interethnique qui entrave le bon fonctionnement des organismes gouvernementaux, qui ralentit le processus de mise en œuvre des réformes socio-économiques nécessaires – notamment la question européenne –. En conséquence, les communautés ethniques locales doivent redoubler d'efforts pour protéger et promouvoir l'égalité et la large autonomie garanties par l'Accord de Dayton.

L'Accord de paix signé en 1995 contient tout un ensemble de règles et de conditions qui régissent le fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine. Il ne doit y avoir aucune ingérence étrangère. Toutes les décisions doivent être prises sur la base d'un dialogue politique interne et du consensus. Cela vaut également pour l'une des questions prioritaires actuelles, à savoir la réforme de la législation électorale, qui doit se fonder sur le respect de l'un des principes clefs de l'Accord de Dayton – l'égalité de tous les peuples.

Le même principe doit également être respecté en ce qui concerne le fonctionnement du système judiciaire de Bosnie-Herzégovine, qui suscite une série de questions concernant son caractère équitable, son indépendance, son impartialité et son efficacité. Un exemple frappant à cet égard est la récente décision rendue par la Cour de Bosnie-Herzégovine dans l'affaire concernant M. Orić, un seigneur de guerre bosniaque.

Il est étonnant que dans son rapport, M. Inzko ait décidé de ne pas s'attarder sur ces questions urgentes pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine qui, de toute évidence, n'ont plus confiance dans la justice. Il s'est gardé de mentionner les problèmes systémiques qui caractérisent les services de renseignement au niveau de la Bosnie, qui suscitent des préoccupations pour les deux peuples constitutifs en ce qui concerne l'indépendance par rapport aux pressions politiques, l'impartialité et une représentation nationale appropriée.

Nous rejetons le leitmotiv invoqué par M. Inzko, à savoir que les dirigeants serbes bosniaques sapent la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Dans un rapport distinct transmis au Conseil de sécurité, la Republika Srpska a exprimé son attachement clair et sans équivoque à l'Accord de Dayton et à l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine. Ce rapport présente une position bien argumentée sur les principaux problèmes qui se posent dans le pays, bien différente de celle du Haut-Représentant. Nous recommandons aux membres du Conseil de ne pas faire abstraction de ce document mais de le lire attentivement, d'autant plus qu'il a été distribué à New York en avance de cette réunion, contrairement au rapport du Haut-Représentant.

Cela vaut également pour la résolution sur la neutralité militaire adoptée le 17 octobre par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska. La réaction du Haut-Représentant à cet égard va au-delà des observations faites par le siège de l'OTAN à Sarajevo. Nous ne voyons aucune raison pour laquelle le plus haut organe représentatif de cette entité ne peut pas informer, par des moyens démocratiques, les autorités bosniaques de sa position concernant une question très sensible et épineuse en Bosnie-Herzégovine, à savoir le rapprochement entre celle-ci et l'OTAN, qu'on ne peut pas passer sous silence.

Compte tenu de ce qui précède, une chose est claire : le mécanisme de protectorat extérieur, en la personne du Haut-Représentant, a fait son temps. Il ne joue pas un rôle positif dans le processus de règlement; au contraire, il provoque des tensions inutiles et s'occupe des questions qui ne relèvent pas de son mandat, comme par exemple la promotion de l'intégration euro-atlantique. Nous proposons donc que le Conseil réexamine les aspects pratiques de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, notamment en tenant compte du programme « 5 plus 2». Cette proposition a été approuvée en 2008, mais le Bureau continue de fonctionner. De toute évidence, des mesures supplémentaires s'imposent pour réduire davantage son budget et son personnel.

Au lieu de promouvoir des systèmes d'influence fondés sur le protectorat, nous devons nous concentrer sur les priorités futures de la Bosnie-Herzégovine. Le débat doit porter sur le transfert, inconditionnel et sans exception, de toutes les responsabilités aux autorités locales, y compris dans le domaine de la justice – trois juges étrangers siègent encore à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, ce qui remet

en cause la souveraineté du pays – et sur la promotion d'un dialogue politique national fondé sur l'égalité et le respect mutuel en tant que seule voie possible pour parvenir à une véritable réconciliation nationale. Il faut également mettre l'accent sur la non-ingérence des acteurs internationaux dans les affaires locales, comme ce fut le cas s'agissant de la récente décision du Haut Conseil de la magistrature sur le contrôle des antécédents des fonctionnaires judiciaires, et sur le rejet des sanctions unilatérales en tant qu'outil de pression sur les individus qui dérangent, car cela ne fait qu'exacerber les tensions. C'est de cela dont le Conseil de sécurité doit discuter.

La Russie entretient des relations amicales avec tous les peuples de Bosnie-Herzégovine et des Balkans. La région doit être un centre de coopération constructive en faveur d'objectifs à même de promouvoir l'unité – la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le pays et la région – qui sont de plus en plus urgents, notamment à la lumière de la menace terroriste en Europe.

Pour terminer, nous tenons à exprimer une fois de plus notre gratitude aux autorités, aux acteurs politiques et aux organisations civiques de la Republika Srpska qui ont inauguré une plaque commémorative à la mémoire de Vitaly Churkin qui, d'abord en qualité de Représentant spécial du Président de la Russie et ensuite en qualité de Représentant permanent de la Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a beaucoup contribué à la stabilisation de la situation dans la région des Balkans.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons du rapport (voir S/2017/922, annexe) présenté par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko. L'État plurinational de Bolivie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2384 (2017). L'appui du Conseil de sécurité à la poursuite de la mission de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) démontre son engagement en faveur de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine, du respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, ainsi que son soutien à l'Accord de Dayton. Nous espérons qu'EUFOR ALTHEA continuera à coopérer étroitement avec la Bosnie-Herzégovine et à jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays, dans le cadre de son mandat. Nous saluons également l'évolution positive de la situation politique en Bosnie-Herzégovine au cours de la période à l'examen, notamment les mesures visant à mettre en œuvre le Programme de réforme ainsi que le traité signé par la Bosnie-Herzégovine instituant la communauté de transport avec l'Union européenne et cinq autres pays des Balkans.

Ces efforts attestent de la détermination du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine à continuer d'entreprendre les réformes nécessaires afin de favoriser la stabilité du pays et contribuer aux initiatives visant à parvenir au développement et à la stabilité désirés, et c'est pourquoi nous l'encourageons à mettre l'accent sur ces aspects et à intensifier ses efforts pour mettre en œuvre le programme « 5 plus 2 », condition préalable à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

De la même manière, nous nous félicitons des progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine en matière de développement économique. Dans le même temps toutefois, nous sommes préoccupés par les défis que présente le climat politique. Ces difficultés représentent une grave menace pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, et leurs répercussions feraient courir un risque non seulement au pays mais à toute la région des Balkans. Cela étant posé, nous exhortons tous les dirigeants politiques à placer les intérêts du peuple de Bosnie-Herzégovine au-dessus des intérêts politiques ou ethniques particuliers.

Nous appelons tous les dirigeants politiques à affronter ces défis de manière consensuelle dans un climat d'ouverture, permettant la participation de toutes les parties, dans le respect de l'Accord de Dayton, qui reste le fondement juridique et une référence pour parvenir à la stabilité et au règlement pacifique des différends entre les parties, en vue de réaliser une paix durable.

À cet égard, la Bolivie tient à souligner que toutes les parties doivent respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et la Constitution nationale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les décisions prises par le pouvoir judiciaire du pays, dans le respect de l'état de droit. Nous appelons également les dirigeants politiques et toutes les parties à s'abstenir de recourir à une rhétorique nationaliste clivante.

Enfin, il convient de souligner que nous sommes favorables à ce que toute la population de Bosnie-Herzégovine vive en harmonie, dans l'intérêt d'un développement commun, et nous exhortons la communauté internationale à prêter attention aux préoccupations de toutes les parties impliquées, avec

neutralité et équité, dans la perspective de tourner la page des divisions du passé.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé et du rapport (S/2017/922, annexe) qu'il a récemment présenté. Nous remercions également la présidence italienne du Conseil d'avoir convoqué le présent débat.

Nous accueillons avec satisfaction l'adoption de la résolution 2384 (2017), qui renouvelle pour un an la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) en Bosnie-Herzégovine. Nous apprécions à sa juste valeur le travail que réalisent sur le terrain le Bureau du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et l'opération EUFOR ALTHEA, lequel travail est une garantie pour la stabilité politique et sociale du pays. La communauté internationale doit continuer d'appuyer le processus de consolidation des accords de paix.

Comme ma délégation l'a déjà indiqué par le passé, l'Uruguay est un pays foncièrement attaché à un strict respect de la souveraineté et du principe d'intégrité territoriale des États, principe consacré par la Charte des Nations Unies. Dans cet esprit, nous réaffirmons aujourd'hui notre appui à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Le respect des institutions et de la légalité est la voie qui mènera à une Bosnie-Herzégovine stable, au sein de laquelle les communautés qui la composent pourront coexister dans l'harmonie.

Dans ce sens, l'Uruguay accorde la plus haute importance à l'état de droit et à l'autorité des institutions émanant de l'Accord-cadre général pour la paix de 1995 et a conscience que leur respect est la seule façon de parvenir à la stabilité et à une coexistence harmonieuse dans le pays. Les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine doivent se comporter de manière responsable et s'engager dans un dialogue constructif qui permette de surmonter les divergences, en privilégiant la réconciliation nationale et la réalisation d'objectifs communs débouchant sur une Bosnie-Herzégovine solide et prospère.

La stabilité et le développement de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'une coexistence harmonieuse entre tous les groupes ethniques, vont dans le sens des intérêts de toute la communauté internationale, et de la région en particulier.

S'agissant du rapport présenté par le Haut-Représentant, ainsi que des faits nouveaux survenus, qu'il me soit permis de m'attarder sur certains aspects. Le rapport signale que, comme lors de l'exercice précédent, les autorités de Bosnie-Herzégovine n'ont guère fait de progrès en ce qui concerne la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Par conséquent, il convient de souligner qu'il importe de poursuivre les travaux et les progrès en vue de la réalisation du programme « 5 + 2 ». Malgré l'absence de progrès dans certains domaines, il importe de relever que la Bosnie-Herzégovine a adopté certaines mesures visant l'application de son programme de réforme, ce qui est un aspect positif. Le pays a avancé dans la mise en œuvre de son programme de réforme adopté en juillet 2015, lequel est axé sur les questions socioéconomiques qui touchent directement les citoyens, et a enregistré certains progrès sur la voie de son intégration au sein de l'Union européenne. Néanmoins, il conviendra de continuer à œuvrer au renforcement de l'état de droit et à l'amélioration du climat politique général, dans l'intérêt du pays.

Dans le même temps, il sera fondamental de lancer les réformes, avant que ne commence la campagne des élections législatives prévues en octobre 2018. Aussi bien les parties prenantes que la communauté internationale doivent appuyer tous les efforts déployés pour promouvoir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, l'Uruguay réaffirme son souhait de voir prévaloir une Bosnie-Herzégovine stable, souveraine, et qui intègre harmonieusement tous ses citoyens, l'accent étant mis sur le bien commun.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite que le Conseil ait décidé de renouveler pour un année supplémentaire l'autorisation accordée à la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) dirigée par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Nous remercions à notre tour le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, des informations actualisées qu'il nous a présentées.

Tandis que le processus de transition se poursuit, un certain progrès a été réalisé en Bosnie-Herzégovine s'agissant de mettre en place des institutions étatiques solides, un dialogue ouvert à tous et des procédures démocratiques, ainsi que de promouvoir la confiance que suscitent les progrès accomplis et un appareil judiciaire impartial. L'économie doit également demeurer la

priorité, car il est important d'attirer les investissements directs étrangers et de créer des emplois. Il est tout aussi crucial de convenir de stratégies communes en matière d'énergie, d'agriculture et d'emploi. Le Kazakhstan se félicite donc que la Bosnie-Herzégovine ait signé un traité instituant la communauté de transport avec l'Union européenne et cinq autres pays des Balkans occidentaux. Ce traité ouvre la porte à d'importantes possibilités au regard de la corrélation entre sécurité et développement, par exemple, dans les secteurs de l'infrastructure et des transports, et permettra de conclure des affaires avec les principaux acteurs et partenaires régionaux et internationaux, contribuant ainsi régulièrement à l'intégration dans l'Union européenne.

Nous sommes convaincus que, concernant la réussite des réformes socioéconomiques, le développement stratégique du pays dépend directement du climat politique et des garanties en place en matière de paix et de stabilité. Cela étant dit, je tiens à ajouter que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ne sauraient être remises en cause. Le pays se prépare pour les élections législatives prévues en octobre 2018, et toutes les parties doivent s'efforcer d'entamer un dialogue politique sérieux pour examiner d'éventuels amendements à la loi électorale et leur adoption ultérieure, aux dates convenues. Nous appelons les dirigeants de tous les partis à appliquer l'Accord de paix de Dayton et à respecter toutes les dispositions et procédures qui font partie intégrante de ce règlement, notamment les arrêts de la Cour constitutionnelle.

Nous nous félicitons de la volonté politique dont font montre les dirigeants serbes qui se sont rendus à Sarajevo en septembre. Nous pensons également que des contacts directs avec les dirigeants des États voisins sont les moyens les plus efficaces de promouvoir le dialogue et la confiance entre les parties. De manière générale, ma délégation se félicite du dialogue positif en cours entre les Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, qui est assorti de contacts de hauts niveaux réguliers, et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie.

S'agissant d'autres volets, les efforts doivent aussi s'attacher à mettre en place des structures étatiques et civiles et instituer une responsabilité et une viabilité fiscales accrues, renforçant le Parlement et développant les médias et la radiotélédiffusion.

Le pays a besoin d'un appui accru pour renforcer son système énergétique et ses infrastructures, son commerce extérieur, ses relations économiques et d'autres aspects de son développement économique et social. Il faudra aussi s'attaquer à la question du retour des réfugiés et des déplacés et de leur réinstallation. Surtout, la mobilisation des organisations de la société civile et des mouvements locaux et la participation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables sont également critiques pour installer rapidement l'harmonie sociale et établir la confiance entre les communautés.

Enfin, la noble tâche consiste à améliorer la vie quotidienne des citoyens et à promouvoir la réconciliation. Nous estimons que les progrès accomplis sur la voie de l'intégration à l'Union européenne favoriseront la réconciliation et le règlement des problèmes qui se posent depuis longtemps, en parallèle des diverses réformes prévues.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine fait sienne la déclaration qui sera prononcée plus tard aujourd'hui au nom de l'Union européenne (UE).

Je remercie le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour son exposé et pour son rapport (S/2017/922, annexe), aussi objectif que d'habitude. Je réaffirme d'ailleurs l'appui plein et constant de l'Ukraine aux efforts qu'il déploie pour aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent, notamment dans l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Le rôle du Haut-Représentant, toujours décisif, sera particulièrement important l'an prochain, à l'approche des élections générales de 2018. L'Ukraine saisit cette occasion pour engager instamment le Gouvernement de la Republika Srpska à reprendre sa coopération avec le Haut-Représentant et à s'abstenir d'intimider son équipe.

L'Ukraine se félicite de l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2384 (2017). La position unie du Conseil de sécurité envoie un message fort à l'appui du peuple et des dirigeants bosniens et des activités de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA). La résolution constitue par ailleurs un appel à mener le programme « 5 plus 2 » à son terme, afin d'éviter une polarisation des politiques et des discours, et à poursuivre la mise en œuvre de réformes globales. Conjuguées à de nouvelles mesures en faveur de l'intégration européenne et euro-atlantique, ces avancées contribueront selon nous à bâtir une nation stable et prospère dans l'intérêt de tous ses citoyens.

L'Ukraine attend le jour où la Bosnie-Herzégovine deviendra membre à part entière de l'Union européenne. Nous nous réjouissons des progrès obtenus en ce sens avec la signature d'un traité portant création d'une communauté du transport avec l'UE et cinq autres pays des Balkans de l'Ouest au mois de septembre courant. Nous continuerons de travailler à compiler les réponses au questionnaire de la Commission européenne. Étant donné le soutien de la population bosnienne à l'intégration européenne, nous pensons sincèrement que cet objectif de politique étrangère est de nature à unir les deux entités.

Nous partageons les préoccupations du Haut-Représentant quant à telle et telle décision irresponsable de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, même si certaines ont récemment été révoquées. Nous apprécions notamment les informations selon lesquelles la menace d'organiser un référendum sur le statut de la Republika Srpska aurait pour l'instant été mise de côté. Je profite de l'occasion pour réaffirmer l'appui total de l'Ukraine à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et pour souligner que ses entités n'ont aucunement le droit de faire sécession. L'Ukraine souscrit avec force à la position du Haut-Représentant sur la résolution relative à la protection de l'ordre constitutionnel et à la garantie de la neutralité militaire de la Republika Srpska, adoptée par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska en octobre. Nous sommes également inquiets à l'idée que la résolution susmentionnée favoriserait de fait la division de la Bosnie-Herzégovine et nous ne pouvons pas souscrire à des manœuvres visant à saper l'Accord-cadre général pour la paix et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

L'année prochaine sera une période très délicate pour la Bosnie-Herzégovine. Les préparatifs des élections générales de 2018 ont déjà débuté, un an pile avant le scrutin, dans un climat marqué par des mesures et des déclarations propres à créer de profondes dissensions. Malgré les problèmes existants qui ont trait aux élections indirectes, les partis représentés au Parlement de l'État n'ont pas encore entamé de dialogue politique sérieux pour examiner d'éventuelles modifications de la loi électorale afin d'y remédier. Bien d'autres problème se posent, effectifs ou potentiels, dont le rejet de l'autorité de la Cour de Bosnie-Herzégovine et de son parquet en Republika Srpska et le fait que les autorités tentent constamment de prendre des décisions de politique étrangère. Faute de régler ces problèmes de façon globale et consensuelle, avec la participation de tous les camps, les gains politiques obtenus depuis la conclusion de l'Accord de Dayton seront mis à mal.

J'invite par conséquent les dirigeants politiques de tous bords à renoncer aux discours clivants pour se concentrer plutôt sur les vraies questions, où les progrès font si cruellement défaut. Il est vital, en particulier, de poursuivre les efforts tendant à mener le programme de réforme, qui touche la vie sociale, les affaires économiques, l'état de droit et l'administration publique. Il importe également d'afficher des avancées pour ce qui concerne le fonctionnement de la justice, la lutte contre la corruption et le crime organisé ainsi que l'opposition à la radicalisation et au terrorisme. Alors que le processus de paix entre dans sa troisième décennie, le Conseil a l'obligation de fournir tout l'appui politique nécessaire pour assurer la pérennité de la paix et du développement en Bosnie-Herzégovine. Il est de la plus haute importance de traiter et de prévenir résolument les tentatives d'empiéter sur l'indépendance, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Mme Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, des nouvelles informations qu'il a communiquées sur la Bosnie-Herzégovine. Le Bureau du Haut-Représentant joue un rôle essentiel, depuis plus de 22 ans, pour aider la Bosnie-Herzégovine à avancer vers la paix et la prospérité et pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Je tiens à remercier sincèrement le Haut-Représentant pour son action remarquable et ses rapports établis dans le souci de l'excellence et de l'impartialité, et à exprimer notre appui continu au mandat de son bureau, qui a le dernier mot quant à l'interprétation de l'application civile de l'Accord de paix. Nous apprécions les dispositions de la résolution qui réaffirme le mandat du Haut-Représentant. Le rôle de celui-ci reste décisif, en particulier alors que la Bosnie-Herzégovine se prépare aux élections générale de 2018 et doit composer avec des divisions politiques qui menacent de compromettre les gains obtenus au titre de l'Accord.

Les difficultés persistantes qui sont mises en évidence dans le dernier rapport en date du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2017/922, annexe) soulignent que le Conseil doit conserver sa vigilance face à ceux qui cherchent à affaiblir l'ordre constitutionnel de l'État de Bosnie-Herzégovine,

qui est le seul État de la Fédération. Les États-Unis restent attachés à l'application de l'Accord de Dayton, au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à la promotion de son intégration européenne et euro-atlantique.

Nous saluons les efforts que continuent de déployer la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour promouvoir la sécurité et le renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine. Nous soutenons sans réserve la reconduite du mandat et le rôle important de tutorat que joue le quartier général de l'OTAN à Sarajevo en concourant à la mise en œuvre des plans de révision et de modernisation de la défense.

Les États-Unis appellent instamment à poursuivre les progrès sur la voie de l'intégration à la fois à l'OTAN et à l'Union européenne (UE). Cela nécessitera de l'ambition et de la volonté politique. Il faudra aussi donner réellement suite aux engagements pris, s'agissant par exemple de procéder à l'enregistrement des biens de défense ou de remplir intégralement et en temps voulu le questionnaire de l'UE. Nous exhortons les parties de Bosnie-Herzégovine à rester concentrées sur les réformes urgentes, notamment dans les domaines politique, socioéconomique et électoral. Le Gouvernement doit s'employer à renforcer l'état de droit, à combattre la corruption et à améliorer le climat politique général dans le pays au profit de tous les citoyens bosniens. Il est capital de mener ces réformes maintenant, avant le cycle électoral de 2018. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent faire tout leur possible pour veiller à ce que le code électoral soit conforme aux arrêts correspondants de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle.

En prévision du scrutin de l'an prochain, nous exhortons également toutes les parties de Bosnie-Herzégovine à éviter les discours clivants, qui durcissent les divergences politiques et exacerbent les divisions ethniques. Nous partageons beaucoup des préoccupations exprimées par le Haut-Représentant au sujet des actions de quiconque chercherait à éroder les institutions étatiques, que ce soit en faisant fi des décisions de la Cour constitutionnelle ou en s'affranchissant du processus de décision établi. Les sanctions prises par les États-Unis contre le Président de la Republika Srpska Milorad Dodik devraient servir d'avertissement à ceux qui essaient de compromettre la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Il convient que le Conseil demeure uni à l'appui de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine – ses deux entités et ses trois peuples constitutifs. De même, il faudrait qu'il soutienne ceux qui s'efforcent de protéger la Constitution de l'État et les principes de l'Accord de paix de Dayton.

Une fois de plus, nous attendons avec intérêt le jour où la Bosnie-Herzégovine atteindra les objectifs et réunira les conditions fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous sommes impatients de pouvoir dire sans le moindre doute que la Bosnie-Herzégovine a appliqué intégralement l'Accord de paix et qu'elle est enfin un État pacifique, viable et engagé de façon irréversible sur la voie de l'intégration européenne. Mais ce jour n'est pas encore arrivé. Nous encourageons les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et tous les membres de la communauté internationale à appuyer les actions et les réformes nécessaires pour atteindre cet objectif. En attendant, la communauté internationale doit tenir les engagements qu'elle a pris vis-à-vis du Bureau du Haut-Représentant afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

Je remercie le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé et de son travail.

L'Italie s'associe également à la déclaration qui doit être faite par l'observateur de l'Union européenne.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a renouvelé à l'unanimité non seulement son appui à la force multinationale de l'Union européenne (EUFOR ALTHEA), mais également son appel à la Bosnie-Herzégovine pour qu'elle accélère le rythme des réformes, conformément à la perspective de l'intégration européenne. L'Italie appuie fermement la voie de l'Union européenne choisie par la Bosnie-Herzégovine et continuera de l'aider à atteindre cet objectif. Des progrès importants ont été réalisés à ce jour, ce qui témoigne de l'engagement de toutes les parties à réaliser cette aspiration commune. Cette année, les autorités à tous les niveaux institutionnels se sont employées à remplir le questionnaire relatif à l'avis de la Commission européenne, qui constitue la première étape vers le statut de membre candidat à l'Union européenne. Nous les encourageons à redoubler d'efforts afin de garantir la coordination et l'harmonisation de leurs réponses.

Nous regrettons que le rythme des réformes économiques et sociales se soit ralenti au lieu de s'être accéléré au cours des derniers mois. L'aspiration de tous les citoyens à un avenir meilleur doit être réalisée le plus rapidement possible. Les dirigeants du pays ont déjà montré qu'ils sont capables de produire des résultats lorsqu'ils travaillent ensemble dans l'intérêt supérieur de la Bosnie-Herzégovine. Or, les actes et les discours qui sèment la division et plongent leurs racines dans le passé ne servent pas cet intérêt. Au contraire, ils ne font que bloquer un processus de réforme dont le début était pourtant prometteur.

Il est aujourd'hui plus important que jamais de relancer la mise en œuvre du programme de réforme afin de débloquer l'assistance du Fonds monétaire international et de l'Union européenne, qui demeure cruciale pour renforcer le processus et améliorer sensiblement les conditions de vie de tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine. Étant donné cette priorité clef, nous appelons toutes les parties à examiner sérieusement et dans un esprit de dialogue et de consensus les mesures à prendre pour améliorer le cadre électoral, conformément à la décision rendue par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine en décembre 2016. Il est capital que les élections de l'année prochaine se déroulent sans heurts et permettent de former de nouveaux organes démocratiques qui soient à même de relancer le processus de réforme efficacement et immédiatement et d'avancer résolument sur la voie de l'intégration européenne.

Si de nombreux défis se profilent encore à l'horizon, tels que le renforcement de l'état de droit et de la justice, la lutte contre la corruption et la prévention de la radicalisation, pour en citer quelques-uns des plus importants, ils peuvent être surmontés à condition que la volonté politique et l'unité d'intention soient au rendez-vous. La confiance des citoyens dans les institutions doit être rétablie en offrant, surtout aux jeunes, de réelles possibilités de bâtir un avenir dans leur pays d'origine. Nous nous félicitons des efforts récemment entrepris pour consolider les relations dans la région, et saluons la décision prise par la Bosnie-Herzégovine de signer le traité instituant la Communauté des transports. Il s'agit là d'une étape importante sur la voie de l'intégration régionale qui a été réalisée à l'occasion du Sommet sur les Balkans occidentaux organisé par l'Italie à Trieste en juillet dernier. Nous jugeons essentiel que tous les pays des Balkans occidentaux continuent d'œuvrer dans ce sens, à mesure qu'ils se rapprochent de l'Union européenne.

Pour terminer, je voudrais rappeler que notre appui à la Bosnie-Herzégovine se fonde sur le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale consacrées dans l'Accord de paix de Dayton. Nous exhortons les pays à faire avancer l'exécution du programme « 5 plus 2 », qui a été créé par le Conseil de mise en œuvre de la paix en vue de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous réaffirmons notre plein appui à l'opération EUFOR ALTHEA et attendons avec intérêt l'examen stratégique. Nous sommes prêts à discuter, au sein de l'instance appropriée, d'une éventuelle reconfiguration de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine à mesure que sa stabilité continuera d'être renforcée et que le pays avancera dans son processus d'intégration à l'Union européenne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Vukašinović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et vous souhaiter, ainsi qu'à votre délégation, plein succès.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et avons pris note de son rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine (S/2017/922, annexe), couvrant la période allant du 22 avril au 21 octobre.

La Bosnie-Herzégovine se félicite de l'adoption de la résolution 2384 (2017), qui proroge le mandat de la force multinationale de l'Union européenne, EUFOR ALTHEA, pour une nouvelle période de 12 mois. Il est important de souligner que la Bosnie-Herzégovine, en tant que pays hôte, a eu une coopération fructueuse et fondée sur le respect avec l'EUFOR ALTHEA, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités et de la formation des forces armées de la Bosnie-Herzégovine, ce qui a contribué à consolider la prise en main nationale.

La situation en Bosnie-Herzégovine est paisible et calme depuis maintenant longtemps, ce qui est régulièrement mentionné dans les rapports de la mission EUFOR ALTHEA, ainsi que dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La mission EUFOR ALTHEA a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre des aspects militaires de l'Accord de paix et de garantir le respect des annexes 1-À

et 2 de l'Accord-cadre général pour la paix. Ces dernières années, la mission EUFOR ALTHEA a été reconfigurée afin de s'adapter à la situation sur le terrain, tandis que l'orientation principale de la mission est passée de la dissuasion et des activités visant à maintenir la sécurité au renforcement des capacités et à la formation des forces armées de Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine prend note de la volonté de l'Union européenne de mieux calibrer la présence de l'EUFOR ALTHEA, en tenant compte des progrès accomplis par le pays dans son processus d'intégration à l'Union européenne, ainsi que de la situation sécuritaire sur le terrain.

Durant la période à l'examen, la Bosnie-Herzégovine a poursuivi ses efforts énergiques en vue de mener à bien les réformes socioéconomiques qui sont indispensables pour son intégration à l'Union européenne. Elle a encore intensifié ses efforts pour assurer la mise en œuvre effective du programme de réforme, conformément à son plan d'action. Elle a également fait des progrès significatifs dans le processus d'intégration à l'Union européenne après la conclusion, l'an dernier, du Conseil de l'Union européenne, invitant la Commission européenne à présenter un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux ont coordonné leurs activités dans le cadre d'un effort multidimensionnel afin de préparer leurs réponses au questionnaire de la Commission européenne. À cet égard, nous tenons à exprimer une fois encore notre reconnaissance à l'Union européenne pour son attachement indéfectible à l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

L'un des objectifs les plus importants de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine est la promotion d'une coopération amicale et constructive entre les pays de la région. La perspective de l'adhésion à l'Union européenne reste le moteur de la transformation et de la modernisation de la région par le biais de réformes politiques et économiques. Elle demeure un facteur crucial non seulement pour la coopération régionale, mais aussi pour la stabilité des Balkans occidentaux. La coopération dans le cadre du processus de Berlin, qui prévoit de fournir des moyens pour les infrastructures énergétiques et de transport, est particulièrement importante pour le développement régional.

Les pays des Balkans occidentaux continuent de tenir des réunions périodiques au plus haut niveau, favorisant ainsi un climat politique positif. Lors du dernier Sommet des Balkans occidentaux, qui a eu lieu à Trieste, en Italie, le 12 juillet, les dirigeants des États des Balkans occidentaux et de hauts représentants de l'Union européenne ont adopté des mesures concrètes pour renforcer la coopération dans le domaine de l'économie, de l'infrastructure et des transports. À cet égard, nous tenons à souligner qu'en septembre, la Bosnie-Herzégovine a signé avec l'Union européenne le traité instituant la Communauté des transports.

La Bosnie-Herzégovine a intensifié ses efforts afin de renforcer l'état de droit dans plusieurs domaines clefs. Au cours de la période considérée, nous avons continué d'honorer nos obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le phénomène des combattants terroristes étrangers. La Bosnie-Herzégovine, en application des dispositions de son code pénal amendé, continue de poursuivre en justice les individus qui participent aux combats au nom d'organisations terroristes, ainsi que ceux qui facilitent le recrutement de combattants terroristes étrangers.

Les institutions judiciaires et de sécurité de la Bosnie-Herzégovine mettent en œuvre notre stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme. Il convient de souligner qu'outre les mesures de sécurité, la stratégie comprend des activités de prévention de la radicalisation menées par des acteurs nationaux, notamment les communautés religieuses, les institutions éducatives, les organisations de la société civile et les médias.

Au cours de la période considérée, les institutions bosniennes garantes de l'état de droit et de la sécurité ont accompli des progrès dans leur lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent. À cet égard, nous remercions l'Union européenne de son importante contribution au renforcement des capacités de l'agence chargée de la prévention et de la répression de la corruption et de la coordination de la lutte contre la corruption en Bosnie-Herzégovine.

En ce qui concerne la crise internationale des migrants, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont pris une série de mesures globales, notamment dans les domaines humanitaire et de la sécurité. La Bosnie-Herzégovine a mis en œuvre sa stratégie en matière de migration et d'asile, ainsi qu'un plan d'action pour la période 2016-2020. Ce document énonce la politique de la Bosnie-Herzégovine en matière de migration et d'asile, qui est conforme aux normes européennes et internationales les plus élevées.

Pour ce qui est de poursuivre les crimes de guerre devant les tribunaux nationaux, nous voudrions réaffirmer que la lutte contre l’impunité au niveau local est indispensable pour faire de la Bosnie-Herzégovine un État complexe et multinational. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la Bosnie-Herzégovine en matière de crimes de guerre, indépendamment de l’origine nationale ou religieuse des auteurs ou des victimes, est indispensable pour la réconciliation et la stabilité à long terme.

S’agissant de la situation économique, il convient de souligner que l’économie de la Bosnie-Herzégovine, comme d’autres économies dans la région, a subi les effets du ralentissement de la croissance économique mondiale. Néanmoins, l’économie de la Bosnie-Herzégovine a progressé à un rythme solide. Durant la période allant de janvier 2016 à janvier 2017, l’économie de la Bosnie-Herzégovine a connu une croissance de 2,7 %. Le taux d’inflation actuel est de -0,2 %, ce qui signifie que les prix à la consommation ont légèrement diminué par rapport à l’année précédente.

Il convient de souligner que la Bosnie-Herzégovine contribue activement à la paix et la sécurité internationales en fournissant du personnel militaire et de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, nous avons une quarantaine de soldats déployés au sein de missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. La Bosnie-Herzégovine, en tant que membre actuel du Conseil économique et social, appuie les activités de l’ONU visant à promouvoir le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et encourage l’échange de données d’expérience relatives à divers aspects de la mise en œuvre du Programme.

Enfin, nous tenons à exprimer la volonté des autorités de Bosnie-Herzégovine de poursuivre leurs travaux pour assurer un avenir meilleur et prospère à ses citoyens. Nous tenons également à remercier nos partenaires internationaux de l’appui qu’ils fournissent à la Bosnie-Herzégovine dans cette voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l’observatrice de l’Union européenne.

Mme Adamson (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de prendre la parole au nom de l’Union européenne (UE) et de ses 28 États membres. La Turquie, l’ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l’Albanie, pays candidats, ainsi que l’Ukraine, souscrivent à cette déclaration.

Nous remercions le Conseil de sécurité d’avoir adopté à l’unanimité la résolution 2384 (2017), qui renouvelle pour un an le mandat de la force multinationale de stabilisation de l’Union européenne (EUFOR ALTHEA) en Bosnie-Herzégovine. Je m’associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, et l’assurer de l’appui continu de l’Union européenne. Je salue également la présence du Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine et je le remercie de sa déclaration et de ses paroles aimables concernant l’appui fourni par l’Union européenne.

L’an 2016 a été une année importante pour la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. Suite au dépôt de la demande d’adhésion de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil de l’UE a décidé de solliciter l’opinion de la Commission sur cette demande d’adhésion. Cette décision a fait suite à l’engagement et à la volonté de la Bosnie-Herzégovine de prendre des décisions politiques difficiles pour avancer dans la voie de son intégration à l’UE, notamment en poursuivant une mise en œuvre sérieuse du programme de réforme – une série de réformes ambitieuses dans les domaines socioéconomique, de l’état de droit et de l’administration publique. En collaboration avec nos partenaires internationaux, notamment les institutions financières internationales, nous avons fourni des encouragements clairs pour faire avancer les réformes nécessaires visant à s’attaquer progressivement aux problèmes structurels qui entravent le développement du pays. Cette année devait donc voir se poursuivre le processus de réforme.

Cependant, un an plus tard, l’UE regrette qu’une rhétorique de la division qui trouve ses racines dans le passé et un processus électoral engagé à un stade précoce aient, au cours de ces derniers mois, ralenti le rythme des réformes et eu un effet négatif sur le climat politique. Les autorités bosniennes à tous les niveaux de gouvernance, notamment au sein des deux entités du pays, doivent traduire leurs engagements par des réformes concrètes pour permettre au pays d’avancer dans la voie de son intégration européenne.

La mise en place du programme de réforme a permis d’apporter les premières adaptations structurelles à l’économie de la Bosnie-Herzégovine, mais il reste beaucoup à faire. Le retard accusé dans la signature du

traité instituant la Communauté des transports – qui a été signé en septembre – et l'incertitude persistante concernant l'adoption de la loi relative aux droits d'accise, pour ne nommer que deux problèmes, compromettent la possibilité pour le pays de continuer de recevoir une aide financière internationale.

À un an des élections générales, l'Union européenne exhorte de nouveau les autorités à accélérer la mise en œuvre des réformes globales dans le cadre d'un processus sans exclusive, afin que tous les citoyens en bénéficient. En outre, l'Union européenne appelle les institutions de Bosnie-Herzégovine à accentuer leurs efforts pour promouvoir le bon fonctionnement et l'indépendance de l'appareil judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation.

À cet égard, les autorités politiques doivent s'abstenir de porter atteinte à l'appareil judiciaire de Bosnie-Herzégovine et de faire des commentaires sur les procédures judiciaires sensibles à des fins électorales. Elles ont la responsabilité de créer un environnement neutre dans lequel l'appareil judiciaire puisse travailler efficacement et de manière indépendante. De leur côté, les plus hautes autorités judiciaires nationales doivent adhérer à des normes appropriées d'intégrité et d'indépendance. L'UE réitère également son appel à toutes les instances gouvernantes en Bosnie-Herzégovine pour qu'elles garantissent l'efficacité du mécanisme de coordination, notamment pour apporter des réponses harmonisées et consolidées au questionnaire de la Commission. À cet égard, la Bosnie-Herzégovine doit poursuivre ses efforts pour répondre au questionnaire.

Comme je l'ai mentionné, les élections générales se tiendront dans un an. Tout en prenant acte du fait que la Constitution de la Bosnie-Herzégovine reconnaît les Bosniaques, les Croates et les Serbes comme des peuples constitutifs, au même titre que d'autres, l'Union européenne réitère que les principes d'égalité de tous les citoyens et de non-discrimination doivent être pleinement appliqués. Elle tient à souligner qu'aucune mesure législative ou politique ne doit être prise qui compliquerait l'application de la décision dans l'affaire *Sejdic et Finci* et les affaires connexes.

Outre les recommandations en suspens du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) visant à améliorer le cadre électoral, l'Union européenne compte sur la Bosnie-Herzégovine pour appliquer, dans les délais prévus, la décision de décembre 2016 de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine concernant les dispositions de la loi électorale relatives à l'élection des députés de la Chambre des peuples de la Fédération. L'Union européenne estime que les réformes électorales doivent être envisagées dans un esprit de consensus et de dialogue et qu'il faut y attacher de l'importance, et elle appelle la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre les recommandations du BIDDH de l'OSCE pour que le pays s'adapte aux normes européennes, ce qui permettra d'améliorer les processus démocratiques dans l'optique d'élections futures.

L'Union européenne réitère son attachement sans équivoque à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et souverain. Elle continuera d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour promouvoir la stabilité et le progrès en Bosnie-Herzégovine. La situation sur le plan de la sécurité est restée en général relativement calme et stable; toutefois, la sécurité n'est pas encore tout à fait enracinée. L'Union européenne se félicite de la présence continue d'EUFOR ALTHEA, qui est encore capable de contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine si la situation l'exige. Dans ce contexte, du fait que c'est là une partie de la stratégie globale de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, l'Union confirme qu'elle est prête, à ce stade, à faire en sorte qu'EUFOR ALTHEA poursuive ses opérations afin d'aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir la sûreté et la sécurité, sous un nouveau mandat de l'ONU.

L'Union européenne a invité la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à présenter, avant la fin de l'année, un examen stratégique qui servira de base aux discussions internes à l'Union concernant les options envisageables pour l'avenir d'EUFOR ALTHEA, en tenant compte également des progrès de la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'intégration à l'Union européenne et des conditions de sécurité sur le terrain.

Alors que la stabilité du pays continue de se renforcer et que de nouveaux progrès sont accomplis s'agissant des réformes et de l'intégration européenne, l'Union européenne attend avec intérêt de poursuivre, au sein de l'instance appropriée, la discussion avec la communauté internationale sur une possible reconfiguration de la présence internationale. À cet égard, l'Union européenne exhorte les autorités de Bosnie-Herzégovine à poursuivre le Programme de

réforme et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs restants et répondre aux conditions requises pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

La Bosnie-Herzégovine vise à progresser dans son intégration euro-atlantique, et, nous l'espérons, elle aura bientôt surmonté tous les obstacles à cet égard, ce qui serait une avancée importante pour la stabilité et la sécurité de la région tout entière.

Pour terminer, depuis plus de 20 ans que le Conseil examine la situation en Bosnie-Herzégovine, nous avons été témoins de progrès notables dans le pays, et ce dans tous les domaines : stabilité, démocratie, sécurité, développement économique et intégration à l'Union européenne. Toutefois, l'émigration importante qui continue de toucher le pays et de compromettre son avenir nous rappelle que les citoyens exigent plus de changements pour améliorer leur vie quotidienne. S'il est important de se concentrer sur l'avenir, nous exhortons les autorités de Bosnie-Herzégovine à promouvoir également la réconciliation de manière active.

Le processus d'intégration à l'Union européenne offre un moyen de s'attaquer aux problèmes structurels profondément enracinés qui touchent la Bosnie-Herzégovine, mais c'est à ses dirigeants politiques de participer à ce processus et de garantir les réformes nécessaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration que vient de faire l'Observateur de l'Union européenne. Je vais maintenant faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, et le remercier de son rapport et de son exposé d'aujourd'hui.

Cela a souvent été dit au cours de nos débats sur cette question importante, mais il faut souligner de nouveau qu'en tant que signataire de l'Accord de paix de Dayton, la Croatie assume une responsabilité particulière en ce qui concerne la stabilité et le bien-être de la Bosnie-Herzégovine, et elle réaffirme son attachement sans réserve à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni. Son intégration à l'Union européenne et à l'OTAN demeure notre objectif stratégique.

Le Premier Ministre de la Croatie s'est rendu en Bosnie-Herzégovine à sept reprises au cours des 12 derniers mois. En outre, nous avons tenu une séance conjointe du Gouvernement croate et du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine au début de juillet. Cela montre à quel point la Bosnie-Herzégovine figure sur la liste des priorités de la Croatie.

Pour la Croatie, la Bosnie-Herzégovine voisine est bien plus qu'un partenaire commercial et que les 1 000 kilomètres de frontière terrestre que nous partageons. Une Bosnie-Herzégovine stable, pacifique et unie, fondée sur une égalité institutionnelle véritable entre les trois peuples constitutifs et tous les citoyens, est une source de stabilité en Europe du Sud-Est et au-delà.

La Croatie continuera d'appuyer la Bosnie-Herzégovine dans son ambition d'accéder à l'Union européenne et de lui apporter son plein appui politique, une assistance et des compétences techniques. Progresser dans ce processus est de la plus haute importance et représente non seulement le meilleur investissement dans l'avenir du pays, mais également un moyen de l'aider à surmonter les lourds fardeaux du passé.

À cet égard, la Croatie tient à se faire l'écho des résolutions du Parlement européen sur les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine en 2015 et 2016, résolutions affirmant que le pays n'entrera pas dans l'Union européenne tant que les conditions institutionnelles appropriées ne seront pas établies, sur la base des principes du fédéralisme, de la décentralisation et d'une représentation légitime.

L'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association, le 1er juin 2015, a marqué un tournant sur la voie de l'intégration européenne du pays, conférant à la Bosnie-Herzégovine une relation contractuelle avec l'Union européenne. Deux ans plus tard, en dépit de la mise en œuvre initiale du Programme de réforme, il reste encore beaucoup à faire. À ce stade, fournir des réponses complètes et de qualité à toutes les questions figurant dans le questionnaire de la Commission européenne, ce qui est indispensable pour présenter la Bosnie-Herzégovine comme dotée du statut de pays candidat à l'Union européenne, semble être la prochaine étape la plus importante.

Ce dont la Bosnie-Herzégovine a besoin aujourd'hui, c'est de beaucoup moins de rhétorique incendiaire et de beaucoup plus de réformes visant à renforcer les institutions en général et le système judiciaire en particulier, de moins de divisions et d'une

approche plus compacte des défis actuels : de moins de passé et de plus d'avenir.

La réforme de la loi électorale demeure essentielle, en particulier dans le contexte des prochaines élections législatives prévues en 2018. L'amélioration du cadre électoral doit être abordée avec un sentiment d'urgence, comme le demandent la décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine dans l'affaire *Ljubić* et sa décision sur la ville de Mostar. Elle doit permettre la pleine mise en œuvre du principe constitutionnel de l'égalité des trois peuples constitutifs – les Bosniaques, les Croates et les Serbes – ainsi que de leur droit à une représentation légitime. C'est la condition préalable de base pour accélérer les progrès qui feront de la Bosnie-Herzégovine un pays pleinement opérationnel, centré sur son avenir plutôt que sur son passé.

La Croatie est préoccupée par le fait que la coalition au pouvoir pourrait ne plus être capable de faire adopter une législation quelconque, telle que les essentiels amendements à la loi électorale, par le Parlement de Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous ne devons pas hésiter à encourager toutes les options politiques en Bosnie-Herzégovine, afin de faire des efforts sérieux pour régler cette question extrêmement importante.

Certains en Bosnie-Herzégovine s'attendent à ce que la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine règle le problème. Toutefois, la portée et la nature de la Commission sont uniquement d'ordre administratif, et trouver des solutions à des questions politiques constitue une charge trop lourde pour un organe qui ne peut légitimement répondre à cette fin particulière. D'aucuns espèrent également que la communauté internationale pourra imposer une solution, comme elle l'a fait dans le passé, mais ce n'est pas la voie à suivre. Bien plutôt, nous souhaitons voir les capacités politiques et les capacités administratives des institutions de Bosnie-Herzégovine faire face aux défis et proposer des solutions appropriées et efficaces.

Tout en chérissant pleinement le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, nous ne pouvons pas rester silencieux face à certaines des conclusions récentes du Haut Conseil de la magistrature de Bosnie-Herzégovine. Donner la possibilité de révoquer des juges ou des procureurs sans aucune enquête indépendante ou procédure disciplinaire préalables reviendrait à piétiner le principe fondamental de l'indépendance et de l'impartialité de la magistrature.

Les déclarations sécessionnistes et les actions semant la division de la part du personnel politique de la Republika Srpska non seulement menacent la stabilité et l'intégrité mêmes de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi éloignent le pays de la voie des réformes indispensables. En outre, elles éloignent encore davantage la Bosnie-Herzégovine de son Partenariat pour la paix, que les représentants de la Republika Srpska se sont engagés à former avec l'OTAN dans les conclusions adoptées par leur Assemblée nationale en 2005, et que la Bosnie-Herzégovine s'est elle aussi engagée à conclure en octobre 2009 en demandant formellement que des mesures soient prises en vue d'activer le Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN.

En revanche, il est tout à fait injuste d'essayer de comparer la rhétorique et les actes sécessionnistes des dirigeants et des institutions de la Republika Srpska aux efforts que déploient les Croates pour obtenir une réelle égalité avec les deux autres peuples constitutifs. Les Croates de Bosnie-Herzégovine ont jusqu'à présent montré le plus haut niveau d'appui à leur pays et à ses ambitions euro-atlantiques. Ce fait est souvent ignoré et certainement pas assez apprécié par ceux qui sont chargés d'analyser objectivement la situation en Bosnie-Herzégovine.

Avant de terminer, je voudrais faire une brève observation concernant le rapport du Haut-Représentant, en particulier la partie intitulée « Glorification des criminels de guerre ». Considérant toutes les déclarations et tous les agissements des hommes politiques de Bosnie-Herzégovine ces six derniers mois, il est pour le moins étonnant que le Haut-Représentant ait choisi une manifestation particulière organisée à Mostar comme étant la plus importante et la seule digne d'être signalée dans la partie ci-dessus indiquée.

Nous notons avec satisfaction l'amélioration progressive de la situation économique en Bosnie-Herzégovine, principal partenaire commercial de la Croatie. L'année dernière, les échanges de marchandises entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie ont atteint au total un montant de 1,8 milliard de dollars. Un cinquième de l'ensemble des investissements directs étrangers de la Croatie va à notre voisin, et a déjà dépassé 1 milliard de dollars, faisant de la Croatie l'un des trois principaux investisseurs en Bosnie-Herzégovine. Bien que l'économie de la Bosnie-Herzégovine reste encore loin de répondre aux attentes de ses citoyens, ces tendances positives doivent être poursuivies et étendues. Pour sa

part, la Croatie continuera de fournir une assistance dans ce domaine aussi.

La Croatie continue d'appuyer le mandat exécutif de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, ALTHEA. Sa présence en Bosnie-Herzégovine est tant importante pour le maintien d'un environnement sûr et sécurisé qu'essentielle pour le renforcement des capacités et la formation. Mais elle n'a pas vocation à durer éternellement.

En conclusion, nous espérons sincèrement que la Bosnie-Herzégovine trouvera la force et la sagesse nécessaires pour sortir de la présente impasse politique et avancer plus efficacement sur la voie de l'intégration à l'UE et à l'OTAN. La Croatie plaide, et continuera de plaider, en faveur d'une plus grande attention à la Bosnie-Herzégovine aux niveaux européen et international. On ne saurait trop y insister – la Bosnie-Herzégovine mérite notre pleine et constante attention, et nous ne devons épargner aucun effort pour libérer son vaste potentiel, encore sous-exploité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbia) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son rapport (S/2017/922, annexe).

La stabilité régionale et le développement de la coopération globale avec ses voisins ont de tout temps figuré parmi les priorités de la politique étrangère de la Serbie. Défenseur acharné de la coopération avec tous les pays des Balkans occidentaux, mon pays a été très actif s'agissant de promouvoir ces priorités et a tout mis en œuvre pour réaliser des projets concrets et jeter les bases durables d'un avenir meilleur pour la région. Ce qui reflète clairement sa volonté, la Serbie reconnaît en la Bosnie-Herzégovine un partenaire naturel clef dans le cadre de ces efforts.

Nous, dans la région, sommes conscients qu'alors qu'elle œuvre à sa consolidation, son élargissement n'est peut-être pas en tête des priorités de l'Union européenne (UE), tant sont nombreux les défis auxquels elle est confrontée. Toutefois, nous sommes encouragés d'apprendre que la poursuite de la politique d'élargissement aux pays des Balkans occidentaux est un processus stable et que l'entrée dans l'UE des pays de cette région pourrait intervenir avant 2025. La Serbie apportera sa propre contribution à ce processus, en menant des réformes et en promouvant la coopération mutuelle. Après tout, le processus n'est pas que dans l'intérêt de la Serbie, mais aussi dans celui de la Bosnie-Herzégovine et de la région tout entière.

Réciproquement, chaque succès de la Bosnie-Herzégovine est à l'avantage de la Serbie et nous permet de croire que nous nous rapprochons un peu plus d'un avenir commun au sein de la famille des nations européennes. Pays candidat, la Serbie a accompli des progrès considérables dans le processus d'accession et nous escomptons que de nouveaux chapitres vont bientôt s'ouvrir. À cet égard, nous sommes prêts à partager notre expérience avec la Bosnie-Herzégovine pour l'aider à promouvoir son propre processus de négociation.

Il y a presque 22 ans, à quelques jours près, un accord de paix a été signé à Dayton, Ohio, mettant fin au conflit tragique en Bosnie-Herzégovine. En tant que garant de l'Accord de paix, la Serbie est convaincue qu'il continuera de servir de base pour la paix et la stabilité et qu'il est d'une importance cruciale pour la réconciliation. La réconciliation est parfois difficile à réaliser, comme l'atteste la persistance de sentiments différents dans la région. Nous ne devons pas refuser d'entendre ces voix discordantes qui attisent les tensions, nous renvoient inutilement au passé, et empoisonnent les relations entre les entités et les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine. Elles ont aussi des répercussions négatives sur les pays de la région, dont les gouvernements doivent rester vigilants et s'assurer que les conditions d'une réconciliation véritable sont créées.

Il y a une autre raison qui fait que nous sommes déterminés à promouvoir la coopération et à renforcer les relations et la confiance mutuelle avec la Bosnie-Herzégovine, aussi bien qu'avec ses entités. La Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska sont le foyer d'un grand nombre de Serbes, et nous croyons aussi que nous pouvons les aider à améliorer leurs conditions de vie et à faire aboutir les efforts qu'ils déploient pour rejoindre l'Union européenne et ainsi goûter aux fruits d'une appartenance commune à l'UE dans un avenir proche.

La souveraineté et l'intégrité territoriale des États sont des normes internationales et leur respect constant est de toute première importance dans les relations internationales. L'expérience que nous avons vécue par le passé dans les Balkans occidentaux doit nous rappeler constamment combien leur respect est important pour la paix, la stabilité et la confiance mutuelle. Mon pays est résolument attaché à la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément aux dispositions de l'Accord de Dayton.

Je vais répéter aujourd'hui ce que j'ai déjà dit dans mes précédentes déclarations à cette occasion – le dialogue et la conclusion d'accords sont les moyens les plus efficaces et sûrs pour régler toutes les questions en suspens qui compliquent les relations entre les entités de la Bosnie-Herzégovine et ses peuples constitutifs. Cette approche a prouvé maintes fois sa validité pratique. Pour que les solutions soient tournées vers l'avenir et axées sur des résultats, elles doivent être acceptables et applicables et promouvoir le processus de renforcement de la confiance en Bosnie-Herzégovine. Les questions sur lesquelles les entités divergent, comme le système judiciaire ou la loi électorale, par exemple, sont à notre avis des questions internes, qui doivent être réglées par le dialogue actif dans le pays, seul moyen de parvenir à des solutions universellement acceptables. Sinon, la voie sera toute grande ouverte aux actes unilatéraux, aux malentendus et aux messages négatifs, cela au détriment des entités et de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Toutes les parties doivent donc s'efforcer d'instaurer la confiance et de renforcer la transparence et, première entreprise politique clef, garantir un déroulement sans heurts des élections l'année prochaine. Après tout, la transparence et la responsabilité sont les plus importants éléments constitutifs des institutions communes de la Bosnie-Herzégovine.

Un dialogue de haut niveau et des réunions régulières sont utiles pour développer des relations bilatérales globales et une coopération plus étroite entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. Le Président de la Serbie, M. Aleksandar Vučić, a effectué sa première visite officielle à Sarajevo au début de septembre. Ouverts et constructifs, les rencontres et les entretiens qu'il a eus durant cette visite montrent combien il importe pour ces deux pays de créer un nouveau modèle de relations et de redoubler d'efforts pour promouvoir la coopération économique et réaliser des projets infrastructurels. L'actuel Président de la Bosnie-Herzégovine, M. Dragan Ćović, s'est rendu dernièrement à Belgrade. Lors de ses entretiens avec le Président Vučić, il a été de nouveau affirmé que les relations entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine sont d'une importance cruciale pour le maintien de la paix et de la stabilité régionales et pour garantir une vie meilleure à tous les citoyens.

Les préparatifs en vue de la visite que la présidence de Bosnie-Herzégovine doit effectuer à Belgrade en décembre ainsi que l'invitation de la Première Ministre de Serbie, Mme Ana Brnabić, au Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Denis Zvizdić, à participer à une réunion conjointe du Gouvernement serbe et du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine vers la fin de 2017 témoignent de l'intensification du dialogue entre les deux pays.

La promotion de la coopération économique avec la Bosnie-Herzégovine revêt la plus haute importance pour la Serbie et constitue une priorité quasi quotidienne de son gouvernement. Les échanges commerciaux entre les deux pays sont en plein essor et la Serbie, qui a investi plus de 900 millions d'euros en Bosnie-Herzégovine, figure parmi les principaux investisseurs dans ce pays. Le développement de la coopération dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, du tourisme et du commerce domine l'ordre du jour des réunions qui rassemblent les hauts responsables de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons des projets qui s'alignent sur les priorités de la Serbie et de la participation de pays tiers à ces projets, notamment pour ce qui est de la construction de l'autoroute Belgrade-Sarajevo.

En ce moment où le monde est confronté à de lourds défis et où l'Europe connaît de profonds changements, nous devons redoubler d'efforts pour améliorer les relations bilatérales dans notre région. En faisant fond sur les liens historiques d'amitié entre les peuples de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine, les deux pays doivent faire de leurs relations un modèle de bon voisinage, notamment en renforçant notre engagement en faveur du développement régional, du rapprochement mutuel et d'une intégration accélérée dans l'Union européenne. Les questions en suspens ayant trait au passé doivent être réglées par le dialogue alors que nous nous employons à promouvoir nos intérêts actuels.

La séance est levée à 12 h 20.